



## **9465 - la raison de l'interdiction de l'établissement de relations (amoureuses) entre une femme et un homme étranger.**

---

### **question**

Pourquoi le musulman ne peut-il pas donner un rendez-vous à une femme et la rencontrer ? Je suis une chrétienne très stricte liée d'amitié à un musulman et je voudrais comprendre cela.

### **la réponse favorite**

Louange à Allah.

L'Islam interdit que l'on reste en tête-à-tête avec une femme étrangère, même si c'était pour lui apprendre le Coran, le livre d'Allah, parce que Satan pourrait s'immiscer dans leurs rapports. A ce propos, le Prophète de l'Islam (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : **Un homme ne se retrouve pas ne tête - à- tête avec une femme sans que Satan ne soit le troisième .**

Si la femme citée dans la question désire apprendre l'Islam ou lire sur lui d'une façon exhaustive, elle peut se servir des écrits relatifs à l'Islam publiés en plusieurs langues. Elle peut lire dans la langue qu'elle maîtrise afin de comprendre l'objet du message islamique et de se convertir. Si elle ne comprend pas et voudrait que quelqu'un lui explique le message, il lui est permis d'utiliser les services d'un musulman sûr, à condition d'éviter le tête-à-tête, de se faire accompagner par un mahram ou d'un nombre de femmes ou hommes sûrs. Ces derniers peuvent s'asseoir avec la femme et lui apprendre l'Islam jusqu'à ce qu'elle comprenne et que les arguments (de l'Islam) lui soient clairs. Ceci est permis.

Cheikh Abd Allah Ibn Djabrine.

Allah le Puissant et Majestueux veut purifier les musulmans. C'est pourquoi Il leur interdit l'usage de tout moyen susceptible de conduire au mal, à la corruption et à la fornication.



Vous, qui posez la question, savez-vous que quand l'homme reste seul avec une femme et établit des relations avec elle, cela peut évoluer pour prendre une tournure imprévisible. Le tête-à-tête constitue une voie vers la corruption et la fornication. Il n'est pas permis à un homme de se placer au-dessus de tout soupçon et de dire : **Moi je ne subis aucune influence du fait de rester en tête-à-tête avec une femme .**

L'Islam n'attend pas que les affaires d'une personne soit entachées d'interdit. Mais il essaye de l'en éloigner dès le début. Les dispositions de la Charia s'appliquent à tous. Aucun compte n'est tenu du fait de l'existence de tête-à-tête qui n'ont pas abouti à la fornication ou à des jouissances interdites telles que des caresses et des baisers... Pourquoi d'ailleurs s'exposer à la tentation ?

N'est il pas vrai que quand un homme s'assoit à côté d'une femme étrangère non accompagnée, l'une des deux personnes peuvent penser à un acte interdit, même s'il ne l'accomplit pas... La répétition de cette situation peut conduire à l'accomplissement de l'acte.

La loi, dans ce cas, privilégie la prévention et barre la route qui peut conduire au mal.

S'il y a un avantage qu'une femme ou un homme cherche à réaliser auprès de l'autre, ils doivent y parvenir par l'intermédiaire d'une lettre et se passer d'une rencontre. Si celle-ci s'avère nécessaire, elle doit se faire à travers une barrière ou en présence d'autres personnes. Cela dit, la femme doit toujours rester réservée et amplement vêtue. Allah est celui qui guide dans le droit chemin.